

DECISION

N° 2026/258/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention tripartite entre la commune de Eu, le Lions'Club et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers dans le cadre de la soirée concert des Golden Boys organisée en faveur des pupilles des sapeurs-pompiers le vendredi 28 août 2026 à 19h00 dans le Jardin à la Française.

DECIDE :

Article 1^{er} – Une convention tripartite est établie pour définir les modalités du déroulement du concert du 28 août 2026 dans le Jardin à la Française organisé par le Lions'Club en partenariat avec l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et la ville d'Eu.

Article 2 – La ville d'Eu met à disposition le lieu, trois chalets avec électricité, l'un pour l'association Lions'Club et les deux autres à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers et le matériel de sonorisation.

Article 3 - Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le vingt-sept août deux mil vingt-six.

Le Maire de la Ville d'Eu,
Robin DEVOGELAERE

